

**Commune de  
Buthiers**

Tél-fax : 03 81 56 89 65

adresse mail : mairie.buthiers70@orange.fr

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
27 février 2018**

=====

Effectif légal du Conseil Municipal : onze. Présents : dix

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept février à vingt heures, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents :

M. DIDIER Guy – M. MAGNIN Didier – M. MILLET Hervé – M. LAMIDIEU Lionel - M. AURIERE André –  
M. GIRINAL Jean Marc – M. PAGET Olivier – M. HUMBERT Nicolas - Mme GAUTHEROT Annick –  
Mme GUENOT Lucienne.

Absente excusée : Mme COSTILLE Brigitte.

Monsieur Nicolas HUMBERT a été élu secrétaire.

Date de convocation : 21 février 2018

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DIDIER, Maire.

**1/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 janvier 2018 :**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 janvier 2018 n'ayant pas donné lieu à remarques, a été validé.

**2/ Présentation et vote des comptes de gestion 2017 des budgets eau, assainissement et communal :**

Le Maire présente les comptes de gestion 2017 des budgets communal, eau et assainissement établis par la trésorière de Rioz. Le Maire propose de les approuver.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les comptes de gestion 2017 des budgets communal, eau et assainissement à l'unanimité des membres présents et autorise le Maire à les signer.

**3/ Présentation et vote des comptes administratifs 2017 des budgets eau, assainissement et communal avec affectation des résultats :**

a. Budget communal

Le Maire désigne Monsieur Didier MAGNIN pour présenter le compte administratif 2017 du budget communal.

Monsieur MAGNIN présente les résultats du compte administratif du budget communal 2017 qui se résume comme suit :

- dépenses de fonctionnement : 74 077.61 €,
- recettes de fonctionnement : 226 334.94 €,
- dépenses d'investissement : 39 280.20 €,
- recettes d'investissement : 21 912.82 €.

Les résultats en fonctionnement font apparaître en cumulé, un excédent de 152 257.33 euros et en investissement un déficit de 17367.38 euros. Monsieur MAGNIN indique que le résultat d'investissement étant déficitaire, il convient de combler ce déficit à l'aide de l'excédent de fonctionnement et pour cela, d'affecter la somme de 17367.38€ à l'article 1068 du budget primitif 2018 afin de l'équilibrer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- constate que le compte administratif du budget communal 2017 est identique au compte de gestion 2017,
- approuve le compte administratif du budget communal 2017,
- autorise le Maire à le signer,
- demande l'affectation de la somme de 17 367.38 € à l'article 1068 du budget primitif communal 2018, Comme prévu par les textes, le Maire n'a pas participé à la présente délibération.

b. Budget EAU

Le Maire désigne Monsieur Didier MAGNIN pour présenter le compte administratif EAU 2017.

Monsieur MAGNIN présente les résultats du compte administratif du budget EAU 2017 qui se résume comme suit :

- dépenses d'exploitation : 29 864.33 €,
- recettes d'exploitation : 31 006.38€,
- dépenses d'investissement : 83 152.17 €,
- recettes d'investissement : 112 425.39 €,

Soit un solde positif de 28 130.87 € après intégration des reports des restes à réaliser relatifs aux travaux du réseau d'eau Rue de la Prairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- constate que le compte administratif du budget EAU 2017 est identique au compte de gestion 2017,
  - approuve le compte administratif du budget eau 2017,
  - autorise le Maire à le signer,
- Comme prévu par les textes, le Maire n'a pas participé à la présente délibération.

c. Budget assainissement

Le Maire désigne Monsieur Didier MAGNIN pour présenter le compte administratif ASSAINISSEMENT 2017.

Monsieur MAGNIN présente les résultats du compte administratif du budget ASSAINISSEMENT 2017 qui se résume comme suit :

- dépenses d'exploitation : 22 488.70 €,
- recettes d'exploitation : 34 109.40 €,
- dépenses d'investissement : 19 738.32 €,
- recettes d'investissement : 14 491.32 €.

Les résultats cumulés, en exploitation, font apparaître un excédent de 11620.70 euros et en investissement un déficit de 5247.00 euros. Monsieur MAGNIN indique que le résultat d'investissement étant déficitaire, il convient de combler ce déficit à l'aide de l'excédent d'exploitation et pour cela, d'affecter la somme de 5247.00€ à l'article 1068 du budget primitif 2018 afin de l'équilibrer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- constate que le compte administratif du budget ASSAINISSEMENT 2017 est identique au compte de gestion 2017,
  - approuve le compte administratif du budget ASSAINISSEMENT 2017,
  - autorise le Maire à le signer,
  - demande l'affectation de la somme de 5247.00 € à l'article 1068 du budget primitif ASSAINISSEMENT 2018,
- Comme prévu par les textes, le Maire n'a pas participé à la présente délibération.

#### **4/ Demande de subventions pour les travaux de réfection du talus longeant la voie communale**

##### **« Buthiers – Bonnay » :**

Le Maire informe le Conseil que 3 entreprises ont été consultées pour les travaux de réfection du talus bordant la voie communale menant à Bonnay. L'entreprise DESSET propose un enrochement, l'entreprise STPI prévoit un renforcement du talus avec du tout-venant et nous sommes dans l'attente d'un devis de l'entreprise DEMOULIN.

Le Maire précise que ces travaux peuvent donner lieu à une subvention du département et de l'Etat dans le cadre de la DETR ( Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à demander des subventions :

- à la préfecture dans le cadre de la DETR,
  - et auprès du Conseil Départemental au titre des ouvrages d'art communaux,
- en vue de la réalisation de ces travaux et à signer tous les documents nécessaires.

##### **5/ Travaux 2018 et demande de subvention :**

Le Maire présente des projets de travaux de voirie à réaliser au cours de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- de procéder à la réfection de la Rue de Breuches Bois sur 410 mètres linéaires pour un coût estimé de 14 282.26 € HT. Le reste du linéaire sera pris en charge par le département en compensation des détériorations occasionnées par les travaux de mise en 2X2 voies de la RN57.
- de procéder à la réfection de la Rue des Chenevières sur 550 mètres linéaires pour un coût estimé de 24 600 € HT,

et autorise le Maire à établir les demandes de subventions et signer tous les documents nécessaires à ces travaux.

##### **6/ Enfouissement du réseau électrique Rue de la Mairie dans le cadre de la desserte en électricité du lotissement « Le Balcon de la Dame Blanche » :**

Le Maire informe le Conseil que le lotissement de 23 parcelles situé rue de la Mairie nécessite une extension du réseau de distribution publique d'électricité. Ces travaux sont de la compétence du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

Le Maire propose que la commune profite de ces travaux pour enfouir les lignes électriques et téléphoniques rue de la Mairie, de l'intersection de la Grande rue jusqu'à l'intersection rue de la Prairie et de confier la maîtrise des travaux au SIED.

Ces travaux d'enfouissement, à la charge de la commune sont estimés à 24 000 euros.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents donne son accord pour la réalisation de l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques rue de la Mairie et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

##### **7/ Forêt : vente des bois déracinés pendant la tempête :**

Le Maire explique que des arbres ont été déracinés lors des tempêtes cet hiver, ce qui représente un volume de grumes d'environ 30 m3. L'entreprise CATIN assurera le façonnage et le débardage.

Les grumes seront proposées à la vente organisée par l'ONF le 21 mars 2018.

Concernant les branchages, la commission bois devra les estimer et éventuellement les proposer aux affouagistes ; les modalités de distribution et de paiement restent à définir.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les devis pour le façonnage et le débardage des grumes :

- de l'ONF pour un montant de 144.00 € TTC,

- de l'entreprise CATIN Frères pour un montant de 726.00 € TTC,  
Et autorise le Maire à les signer ainsi que tous les documents nécessaires à cette opération.

### **8/ Questions diverses :**

. Le Maire informe le Conseil que la Communauté de Communes du Pays Riolois assurera la compétence « eau et assainissement » à compter du 01 janvier 2019,

. Rappel : la journée de « nettoyage de printemps » est fixée au 24 mars 2018,

. L'association « Sports et loisirs » propose d'organiser à Buthiers, une fête musicale samedi 23 juin à partir de 19H30,

**La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 27 mars 2018 à 20H00.**